

— *La lettre* —

de l'Institut François Mitterrand

Publication trimestrielle

N° 7. Avril 2004

Propos de printemps

Hubert Védrine

La politique de l'audiovisuel entre 1981 et 1995 forme le thème principal de ce numéro. *La lettre de l'Institut* a recueilli des contributions d'universitaires, d'experts, de responsables politiques ou professionnels, de témoins de ce qui fut l'éclosion d'une liberté. Nous jetons ici sur cette période et cette question un regard fidèle et lucide, attentif à éviter les simplifications et les jugements péremptaires mais à restituer inlassablement les grands moments et les progrès majeurs de ces quatorze années.

Cette lettre paraît au lendemain d'élections régionales et cantonales, qui ont vu la gauche socialiste renouer avec le succès. Il faut remonter aux années 1970 (1^{er} tour des élections législatives de 1978 et cantonales de 1979) pour retrouver ce phénomène majoritaire. Il reste à la gauche de redevenir, avec un bon projet, la force irrésistible d'alternance qu'elle sut être. Elle le peut, si elle accomplit un effort de renouvellement, et si elle sait métamorphoser à nouveau une part de son identité.

Dans le monde, les sujets d'inquiétude et même d'angoisse ne manquent pas. Le terrorisme islamique menace partout y compris, donc, en Europe ; en Irak la coalition ne cesse de faire

les frais d'une politique américaine faussée à la base qui ne résout rien et aggrave tout. Chacun retient son souffle, tant est cruciale la période qui s'ouvre, marquée par les menaces de guerre civile en Irak mais surtout par les élections présidentielles américaines en novembre 2004. Les Américains sauront-ils alors maîtriser leur puissance ?

En Europe, l'éclaircie venue d'Espagne sera sans résultat, si le relais n'est pas pris. Le prochain conseil européen en juin, doit en principe après d'ultimes négociations adopter le projet de Traité Constitutionnel, après des élections au Parlement de Strasbourg incertaines. La perspective imminente de l'Europe à 25 attend toujours qu'une vision cohérente, sinon commune, vienne en dessiner les traits ? Les arguments pro européens classiques, devenus routiniers, ne suffiront pas pour que les Européens aient le courage d'assumer leur puissance potentielle.

La lettre de l'Institut apportera sa part à ces réflexions qui agitent tous les lieux de recherches et de débats sur les questions européennes, en consacrant des numéros prochains, aux progrès de l'union européenne de 1981 à 1995, au couple franco-allemand et à François Mitterrand et l'Italie. ■

Radio et télévision : c'était alors, nous disait-on, la « Voix de la France ». Ethérée, la formule appelait à la déférence. Les auditeurs et les téléspectateurs n'y étaient pas compris comme citoyens. Pourtant cette formule cachait de plus en plus mal que l'information était solidement corsetée et arrimée au pouvoir politique. Elle couvrait de moins en moins les protestations des quelques journalistes « persifleurs ». À partir de 1981, d'avancées courageuses en tâtonnements, allait commencer à se faire entendre sur les ondes la voix des Français, dans la pluralité.

Audiovisuel : les risques d'une liberté

Par **AGNES CHAUVEAU**

Maître de conférence à l'Université de Paris X,
Chargée de mission auprès du président
de la BNF

Les deux septennats de François Mitterrand sont marqués, dans le domaine de l'audiovisuel, par un certain nombre de ruptures. Sous les coups de boutoir conjugués des innovations techniques et de l'évolution des mentalités, l'histoire paraît brusquement s'accélérer,

le changement l'emporte pour donner naissance à un nouveau PAF.

L'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République a suscité beaucoup d'espoirs chez les journalistes, producteurs, réalisateurs et auteurs qui souhaitent voir leurs médias enfin libérés des pesanteurs d'une tutelle politique trop tatillonne tandis que les animateurs des radios « pirates » piaillent d'impatience. La foule, qui le soir du 10 mai 1981, rejette la télévision giscardienne en conspuant l'une de ses figures symboliques, Jean-Pierre Elkabbach, témoigne du sentiment d'exaspération générale.

Face à ces attentes, la volonté des nouveaux dirigeants ne faillit pas. Conséquence logique de la dénonciation systématique de l'assujettissement

politique de la radio-télévision et des promesses de changement faites par le candidat de la gauche, la volonté de réformer le secteur de l'audiovisuel s'inscrit aussi dans une tradition politique propre à la V^e République.

Ruptures

La première rupture concerne la fin du monopole d'Etat sur les ondes. Dogme incontesté depuis la seconde guerre mondiale, établi dans une conjoncture exceptionnelle au nom des principes démocratiques, le monopole disparaît progressivement. Le revirement de taille est à l'opposé de tous les programmes, déclarations, prises de position de la gauche en général et du parti socialiste en particulier. La loi du 29 juillet 1982 proclame fièrement que « la communication audiovisuelle est libre », même si cette nouvelle liberté est « encadrée ». De nombreuses radios locales privées sont autorisées (au total 1500 sur toute la période) mais la cacophonie qui s'installe sur la bande FM (surtout à Paris et dans certaines grandes agglomérations) et qui fait une concurrence déloyale au service public, vient quelque peu annihiler les effets bénéfiques de l'ouverture de ce nouvel espace de liberté. Cette évolution touche aussi la télévision.

Le Président de la République annonce la création d'une quatrième chaîne et confie le dossier à un opérateur « privé » et « ami ». Havas, placé sous l'emprise de l'Etat et présidé depuis juillet 1982 par André Rousselet, ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, présente tous les avantages. Après des négociations tenues secrètes, le 6 décembre 1983, « Canal Plus » est créé, sous la forme d'une concession de service public, par convention entre l'Etat et Havas.

La seconde rupture tient à l'émergence d'un pouvoir autonome de l'audiovisuel public. Fruit de réflexions antérieures, la création de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle est une innovation fondamentale. Sa vocation principale est de faire écran entre le pouvoir et les médias. Indépendante, elle reçoit une large part de la tutelle du service public (notamment la nomination des Présidents des sociétés de programme), et gère les nouveaux espaces de liberté (par la délivrance des autorisations aux radios locales privées). Malgré les polémiques entourant son mode de désignation et quelques affaires qui mettent en doute la réalité de son indépendance vis-à-vis du gouvernement, la nouvelle institution acquiert un statut politique. Le magistère moral qu'elle exerce sur le service public permet à celui-ci de s'émanciper d'une tutelle politique jusqu'alors pesante. La régulation

autonome devient une pièce maîtresse du système audiovisuel et l'objet d'un nouveau consensus à peine troublé par quelques crises.

Cohabitation

Cette politique connaît une brusque inflexion au début de l'année 1984. Sous la pression d'une vague libérale et pour parer à toute accusation sur le thème des libertés, le gouvernement, dont le regard est désormais fixé sur les élections législatives de mars 1986, cherche à s'assurer, dans la perspective d'une cohabitation qui semble inévitable, des positions de repli dans l'audiovisuel. La machine s'emballe sans qu'aucune réflexion théorique et critique ne soit menée. La télévision commerciale se pare soudain de toutes les vertus. Le 4 janvier 1985, à la surprise générale, le Président de la République annonce la création prochaine de plusieurs chaînes de télévisions privées. Le 31 juillet, à l'issue d'un Conseil des ministres houleux, Georges Fillioud annonce le lancement prochain de deux chaînes, l'une généraliste, l'autre à dominante musicale. Puis, le 13 décembre 1985, l'Assemblée nationale vote un bref texte précisant les conditions d'attribution des télévisions hertziennes.

Après bien des vicissitudes et au terme de tractations tenues secrètes pour le choix des opérateurs, les concessions sont accordées à des entrepreneurs proches du pouvoir. Le 20 novembre, la Cinq est confiée au groupe Seydoux, Riboud, Berlusconi, alors que le réseau de chaînes aux mains de ce dernier en Italie fait pourtant figure « d'anti-modèle ». La décision provoque une tempête : le choix du trio disparate déconcerte et la procédure fait scandale. Plus encore, la convention de concession et le cahier des charges, particulièrement avantageux, provoquent une levée de boucliers. Il n'empêche : le 28 janvier 1986, TV6 est concédée, dans des conditions quasi similaires, à un groupe qui réunit Publicis, NRJ et Gaumont. La révolution est complétée par un ambitieux plan câble et la réactivation des négociations sur la diffusion satellitaire.

Privatisation

La logique libérale qui prévaut avec le retour de la majorité UDF-RPR de 1986 accentue évidemment la privatisation. Une nouvelle loi (30 septembre 1986) engage tout le secteur de la communication dans la concurrence. La privatisation de TF1, l'abolition du monopole de diffusion (jusqu'à présent confié à Télédiffusion de France) la disparition de la concession de service public puis la privatisation d'Havas (qui entraîne celle

de Canal Plus, jusqu'alors contrôlée majoritairement par des capitaux publics) et abat définitivement le vieux système. La Haute Autorité est remplacée par la Commission Nationale de la Communication et des Libertés dont le mode de désignation voue cette nouvelle instance à rester à droite quelles que soient les alternances politiques. Cette dernière ré-attribue les chaînes de télévision privées dans des conditions discutables à de nouveaux opérateurs.

En dépit des appels à candidature et des auditions publiques télévisées, les choix apparaissent manipulés par les cabinets ministériels. Le groupe de presse de Robert Hersant est prié de s'associer à Silvio Berlusconi et Jérôme Seydoux, anciens actionnaires de la Cinq, pour éviter au gouvernement d'avoir à indemniser l'annulation de leur concession. Pour la Sixième chaîne, la CNCL est fermement incitée à privilégier « pour des raisons diplomatiques », la candidature de la CLT associée de la Lyonnaise des eaux dirigée par un ancien secrétaire général du RPR, Jérôme Monod. Quant à TF1, le prix de vente fixé par le ministre des Finances, Edouard Balladur, suffit à éliminer la candidature commune d'Havas et d'Hachette et à faire pencher la balance en faveur du groupe de Francis Bouygues. Ainsi, la CNCL choisit-elle celui-ci, le 4 avril, par huit voix contre quatre et une abstention comme premier opérateur de TF1, pour dix ans. En septembre 1987, le jugement assassin du Président de la République tombe comme un couperet : « *La CNCL ne fait rien qui puisse inspirer ce sentiment qui s'appelle le respect* ».

Polémiques

La réélection de François Mitterrand n'entrave pas cette évolution malgré deux réformes. Celle du 17 janvier 1989 qui prévoit la création d'une nouvelle instance de régulation pour remplacer la CNCL, le Conseil Supérieur de l'Audiotvisuel (CSA). On revient, non sans polémique, à la composition de la Haute Autorité. Ses pouvoirs sont renforcés : la Convention de Canal Plus est désormais de son ressort. Pour les télévisions privées, le régime de l'autorisation est remplacé par un système de conventions contractuelles censé renforcer l'autorité du Conseil sur ces chaînes. Il dispose aussi de pouvoirs de sanction élargis en cas de non-respect de la loi, des textes réglementaires et des conventions. En outre, la loi du 1^{er} février 1994 accroît encore son champ de compétence en lui donnant un pouvoir de sanction administrative sur les sociétés nationales de programme (télévisions et radios publiques). Celle enfin du 2 août 1989 qui institue une présidence commune afin de renforcer la cohésion des deux chaînes de service public, A2 et FR3.

Néanmoins, la mutation a ouvert une nouvelle plaie : l'équilibre entre les deux secteurs est introuvable. En dépit de la présidence commune, le secteur public, concurrencé, cherche une identité. Seule la création d'ARTE en 1992 et son installation sur le réseau hertzien apparaissent comme le sursaut culturel du service public. La même année, les chaînes publiques sont rebaptisées sous la présidence commune de la société France Télévision : Antenne 2 devient France 2 et FR3, France 3. Puis, en 1995, le service public s'enrichit d'une chaîne éducative, la Cinquième qui s'installe sur le réseau hertzien laissé vacant par la disparition de la Cinq aux heures diurnes que n'occupe pas ARTE.

Avec la concurrence, le ton change. La multiplication des chaînes thématiques pour les jeunes, les amateurs de sports ou de cinéma modifient les habitudes. Même si les chaînes généralistes continuent de dominer le marché, leurs programmes sont différents évoluant d'une télévision de rendez-vous à une télévision de flux. Les vieux genres télévisuels sont bousculés. La télévision se fait d'abord divertissante à toute heure. Les dramatiques, les feuilletons sont souvent supplantés par les fictions et les séries américaines, l'information-spectacle et les reality shows qui caractérisent désormais cette nouvelle télévision.

Voix de la France

La relation audiovisuel-politique est transformée. L'autorité politique devient plus discrète, l'existence de chaînes privées accentuant sa perte d'emprise en créant un pluralisme externe de fait. Dans le même temps, le contrôle sur le secteur public se desserre.

Sur ce point, tout montre le rôle central des organismes régulateurs, particulièrement de la Haute Autorité, qui ont dressé un écran protecteur et permis, grâce à l'établissement d'un corps de doctrine imparable, la rationalisation de certaines procédures et la médiation de relations passionnelles. La radio et la télévision ne sont plus « la voix de la France », et l'image du ministre de l'Information dictant « ses » ordres n'est plus qu'un mauvais souvenir appartenant à des temps révolus. Désormais les journalistes, libérés, sont davantage menacés par leur excès de connivence avec les politiques que par des interventions péremptoires.

Cependant si les pressions se sont déplacées, ni les instances de régulation, ni l'ouverture du système à l'initiative privée n'ont pu dépolitiser, dépassionner, le fonctionnement de l'audiovisuel. ■

Libre antenne

Par **GEORGES FILLIOUD**
Ancien ministre de la Communication

La communication audiovisuelle est libre ». Telle est la rédaction de l'Art. 1^{er} de la loi promulguée le 29 juillet 1982, un siècle et un an, jour pour jour après la grande loi Jules Ferry sur la liberté de la presse. 22 ans et une demi-douzaine de lois plus tard, ce principe fondateur demeure inscrit dans notre droit, exactement dans les mêmes termes. Cette «fenêtre sur la liberté» voulue par François Mitterrand est restée ouverte.

Au milieu des années 70 deux conditions nécessaires, mais à elles seules insuffisantes, pouvaient permettre une révolution de notre système audiovisuel : d'une part les nouveaux moyens techniques d'émission et de transmission, d'autre part l'aspiration de plus en plus vive de l'opinion à la diversité et au pluralisme de l'information, à la liberté. A ces conditions il en manquait une troisième : la volonté politique. Ce fut celle de François Mitterrand.

En ce temps là, il n'existait en France que les trois télévisions d'état, et cinq radios sous contrôle du gouvernement.

Les radios FM commençaient à balbutier. On les appelait « pirates ». Elles étaient pourchassées, démantelées, lourdement condamnées. Le premier secrétaire du PS avait clairement pris parti en faveur de leur libération. Il avait même personnellement patronné la radio pirate socialiste « Riposte ».

Cette liberté nouvelle figura parmi les 101 propositions de la campagne électorale présidentielle, avec cette précision : « Il sera créé un Conseil supérieur de l'audiovisuel dans lequel les représentants de l'état seront minoritaires ».

C'était l'acte de naissance de la Haute Autorité de l'audiovisuel, instance indépendante responsable de la délivrance des autorisations d'émettre, de la répartition des fréquences, de la nomination des présidents des organismes publics.

Cet organe de régulation a, par la suite, changé de nom : CNCL, puis aujourd'hui CSA, mais il n'a pas été touché à ses attributions. ■

L'abandon du monopole, clé de voûte du nouvel édifice a suscité à l'époque bien des réticences au sein même de la majorité de gauche : « Était-il opportun, arrivant au pouvoir, de se dessaisir de l'autorité sur les radios et les télévisions, dont nos adversaires avaient tellement abusé ? »... « Comment faire comprendre qu'au moment où nous nationalisons les banques, les compagnies d'assurances, nous abandonnons le contrôle du gouvernement sur l'audiovisuel ? ».

Les communistes, quant à eux, ne rêvaient que de rétablir l'ex ORTF. Et se sont abstenus lors du vote de la loi de 82. La rupture entre le pouvoir politique et le pouvoir audiovisuel n'en n'est pas moins consommée.

La création de Canal Plus, première chaîne privée en France provoquera également bien des polémiques. La droite aboie au prétexte du choix de l'Agence Havas, présidée par André Rousselet, comme concessionnaire. La caravane passe... À gauche aussi, on renâcle : « *Une télé payante c'est une télé pour les riches !* ». Il se révélera, au contraire, à l'été 84, que les dizaines de milliers de nouveaux abonnés sont des gens de condition modeste, qui, souvent, ne partant pas en vacances se sont offert en compensation le sport et le cinéma sur Canal.

Nouvel ouragan sur le Paf au lancement de la Cinq, avec un opérateur français, comme le prévoit la loi, Jérôme Seydoux, mais avec Berlusconi, actionnaire à 25%. Il est plaisant de remarquer que, la droite de retour au pouvoir, ré-attribuera le réseau à Robert Hersant... associé à Berlusconi !

Puis ce fut la Six, chaîne musique-jeunesse à petit budget afin de ne pas assécher le marché publicitaire, et laisser son espace au secteur public. En effet, à chacune de ces étapes, François Mitterrand a eu la volonté constante de le soutenir et le renforcer, face aux nouvelles concurrences. C'est également dans ce souci qu'il a dégagé les crédits nécessaires pour lancer la première étude d'une chaîne culturelle européenne, qui allait devenir la Sept, puis Arte.

Si l'on ajoute à l'œuvre audiovisuelle réalisée par François Mitterrand le plan câble, la poursuite du programme de diffusion directe par satellite, la privatisation d'Europe N°1, il est permis de dire qu'en 5 ans, le paysage a été entièrement redessiné, mettant la France à l'heure de son temps. ■

Naissance du pluralisme dans l'audiovisuel

Interview de **JACQUES ATTALI**

Conseiller spécial de François Mitterrand de 1981 à 1991, Jacques Attali a nourri tout au long de sa carrière une réflexion originale sur les rapports entre technologies, culture et liberté. Les transformations de l'audiovisuel au cours de cette période ne pouvaient donc le laisser indifférent, en tant que témoin et acteur à la fois.

J.F. HUCHET : *Dès 1982, donc très vite, la gauche vote une loi qui amorce un profond bouleversement du monde de la radio et de la télévision, allant bien au-delà du programme du candidat François Mitterrand. Y-avait-il à ce point urgence ?*

JACQUES ATTALI : Pour bien comprendre d'où la gauche est partie, il faut d'abord se souvenir de la chape de plomb qu'avait fait peser le pouvoir précédent sur le monde des médias. Ainsi, en 1974, la quasi-totalité des médias importants roulaient pour les deux candidats de la droite, Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chaban-Delmas, avant d'apporter peu à peu un soutien de plus en plus net au premier des deux. Il en était ainsi de l'ORTF mais aussi des stations de radio dites privées. C'était une situation qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui. Entre 1974 et 1981, cette emprise a continué à se manifester, d'une façon un peu plus distante, peut-être plus habile. Alain Duhamel faisait une chronique qui pour être passionnante n'en était pas moins militante. Dans le même temps, la principale émission politique de la télévision, « Cartes sur table », dissimulait à peine à quel point elle était

aux ordres du pouvoir. Pourtant, à mesure que montaient les sondages en faveur de François Mitterrand, ici et là, on a commencé un peu à s'intéresser à lui. Toute la campagne de 1981 a été menée avec des médias qui nous étaient très majoritairement hostiles. Tout ceci pour expliquer pourquoi, parvenus au pouvoir, quelques-uns avaient en tête une idée très simple : faisons comme nos prédécesseurs, plaçons nos amis aux postes-clés, ne nous gêmons surtout pas. D'autres pourtant, moins nombreux, raisonnaient selon les termes de l'équation qui venait de se révéler, à savoir que dans la mesure où François Mitterrand avait été élu contre les médias, les contrôler ne servait finalement à rien. Et puisque la gauche était élue pour faire mieux respirer la démocratie, il fallait plutôt multiplier les canaux d'informations pour offrir au plus grand nombre un accès plus facile à l'éducation et à la culture. Ces deux attitudes, ces deux courants ont été sans cesse présents.

J.F. H : *Quelques autres craignaient surtout que les « puissances d'argent » soient les premières bénéficiaires de la libération des ondes. On entendait parler alors de « radios-frics ».*

JACQUES ATTALI : Effectivement. Ceux-là redoutaient que s'installent, par exemple, de grandes radios privées soutenues par des moyens financiers écrasants. La gauche a de ce fait commencé par libéraliser les radios avec une vision réduite des enjeux et des évolutions tant sociologiques que technologiques déjà en oeuvre. La bataille a presque rebondi immédiatement quand s'est posée la question de leur viabilité économique et donc de leur accès aux ressources de la publicité. Le débat s'est transporté très vite vers la question des télévisions privées. C'est d'ailleurs un débat ouvert avec la création de « Canal Plus ». Cette nouvelle chaîne devait faire aboutir au départ une idée portée depuis longtemps par la gauche pour équilibrer le

paysage en offrant tout ce que les médias installés n'offraient pas ou peu, en particulier dans le champ de l'information. La façon par exemple dont il avait été rendu compte de notre congrès de Valence avait irrité nombre de responsables de la gauche, sans oublier l'incident de « la grue de Latché » et bien d'autres.

J.F. H : *En débobinant le film de cette période, on a le sentiment que tous les progrès obtenus dans ce domaine n'étaient pas inscrits dans un plan d'ensemble conçu, au moins dans ses grandes lignes, avant l'arrivée au pouvoir.*

JACQUES ATTALI : C'est vrai. La gauche avait des plans sur presque tout, mais pas sur ce secteur.

J.F. H : *Il y a là un paradoxe, dans la mesure où nous avons eu à faire souvent le constat de fonctionnements contraires à un exercice convenable de la démocratie.*

JACQUES ATTALI : C'était un problème des plus difficiles à résoudre parce qu'il touchait précisément à quelque chose d'essentiel. Quand la gauche est arrivée au pouvoir, nous avons préparé avec un groupe qui comptait, entre autres, Jacques Fournier et Nicole Questiaux les décrets d'application et les textes de lois, sur presque tous les sujets. Nous les avons donnés à Pierre Mauroy, Premier Ministre, au Secrétaire général du gouvernement et à Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Dans tout cela il n'y avait presque rien sinon quelques petits textes sur l'harmonisation du service public. En fait, la philosophie générale était : il suffit de changer les hommes. Et puis quand les gouvernants se sont rendus compte, assez vite, que ces sociétés étaient des communautés vivantes, peuplées de journalistes qu'il convenait de respecter, il a été clair qu'il nous fallait accepter la pluralité, voire l'aider à se manifester. Mais c'était là un projet qui ne faisait que poser des difficultés supplémentaires. À cette époque, les deux hommes-clés du gouvernement, Pierre Mauroy et Gaston Defferre, étaient favorables à la maîtrise absolue des médias publics. Il a fallu l'acceptation par François Mitterrand du projet de « Canal Plus », acceptation grandement facilitée par l'idée qu'on y ferait de l'information, pour que cette idée entre dans la réalité.

J.F. H : *Le cahier des charges de cette chaîne était très flou.*

JACQUES ATTALI : Oui. Et d'ailleurs cette nouvelle chaîne

a fini par voir le jour sans qu'il y ait le moindre journal télévisé ou d'information. Celle-ci n'est venue que plus tard.

J.F. H : *Revenons au départ si vous le voulez bien. A l'origine de ce processus de libération des ondes, il semble que la question des radios locales ait été l'aiguillon principal, au moins devant l'opinion publique.*

JACQUES ATTALI : Effectivement. Il était devenu une évidence que la gauche allait les accepter, c'était aussi une évidence qu'en les acceptant, on ouvrait la boîte de Pandore.

J.F. H : *Quand elles ont été là, elles se sont vite développées dans le plus grand désordre, souvent en infractions avec les principes qui devaient les cadrer. Dans le même temps s'est posée la question de leur viabilité et donc de leurs ressources.*

JACQUES ATTALI : Cette question concernait également les chaînes de télévision. C'est dans ce contexte qu'est survenu l'incident NRJ. Cette station se développait de façon notoire en ne respectant aucune des règles fixées aux radios locales par la loi. Il était envisagé de saisir son émetteur. Aussitôt, ses dirigeants ont riposté en appelant à une manifestation de soutien à la liberté d'expression. La gauche allait donc se retrouver à mener bataille à front renversé de ce qu'avaient toujours été ses combats. La situation était périlleuse, elle aurait laissé des traces durables. François Mitterrand était alors au Sommet européen de Dublin. Avec quelques autres, je l'ai alerté sur le désastre qui se préparait et qui aurait gravement abîmé notre image. S'agissant du respect de ce qui avait toujours été au cœur de nos valeurs, il n'a pas hésité. Il a très vite fait savoir que nous acceptions une évolution vers le marché et la manifestation est tombée à plat. Cela créait une situation nouvelle. En ouvrant cette porte, nous avons été les accoucheurs du pluralisme.

J.F. H : *Cette évolution a cependant marqué le début de la fin pour nombre de stations animées qui n'avaient pas vocation à entrer dans le monde marchand, en particulier celles qui avaient été créées par le monde associatif.*

JACQUES ATTALI : La disparition progressive de cette expression citoyenne est un échec. On peut l'expliquer par de nombreuses raisons. En particulier parce que la gauche n'a pas su apporter le soutien juridique et

financier à ce mouvement, mais aussi, peut-être, parce que celui-ci n'a pas su attirer les talents indispensables à son rayonnement. Les grands professionnels auraient pu être là, ils ne l'ont pas choisi. De la même manière que de grandes organisations humanitaires sont nées en France, voulues et animées par des gens talentueux, on aurait pu imaginer que s'installent de grands réseaux à caractère civique. Cela n'a pas été le cas. En dehors des radios de type commercial, celles qui ont survécu sont essentiellement confessionnelles. Elles ont perduré en s'appuyant sur un militantisme qui préexistait à ce nouveau canal d'expression.

J.F. H : *Donc, cent un ans après les premières grandes lois sur la liberté de la presse, le coup d'envoi est donné avec l'adoption par le parlement d'un nouveau train de lois. On y trouve en particulier une innovation d'importance, à savoir la création d'une Haute Autorité de l'audiovisuel. Mais celle-ci semble s'installer dans un contexte d'hésitations qui ne va pas l'aider à faire valoir son rôle.*

JACQUES ATTALI : L'idée était de mettre en place une institution à même de faire preuve d'une réelle indépendance. Elle est pourtant le reflet de la querelle que nous évoquions à l'instant entre ceux qui souhaitent une libération des énergies et ceux qui n'y voyaient que des inconvénients. De ce fait nous ne sommes parvenus qu'à une côte mal taillée, situation qui dure encore d'une certaine manière aujourd'hui. L'instance actuelle, le CSA, qui l'a remplacée, dispose d'une indépendance réelle du point de vue juridique. Elle est là pour vérifier les conditions qui permettent l'exercice du pluralisme ; elle en a les moyens et c'est bien dans son rôle. En même temps je m'interroge pour savoir s'il est vraiment normal qu'elle dispose de la prérogative de nommer les présidents de sociétés appartenant à l'Etat.

J.F. H : *Pour éclaircir le débat sur l'introduction ou non de recettes publicitaires pour financer les radios locales, on met alors en place un Comité interministériel, d'une part, et l'on fait savoir que la Haute Autorité travaille également sur le même sujet. Puis la décision que l'on connaît est affichée qui coupe l'herbe sous le pied à cette dernière. Il semble qu'elle soit sortie de cette affaire un peu dévaluée.*

JACQUES ATTALI : Les événements que j'ai évoqués à l'instant, cristallisés autour du cas NRJ, imposaient un autre registre de réactions qui ne pouvait venir de cette institution. La balle était revenue dans le camp du politique. L'apaisement est vite venu et, au final,

on peut estimer que ce processus semé d'embûches, la libération des ondes, demeure un aspect très positif de l'action de la gauche au cours de cette période. Personne ne l'a d'ailleurs remis en cause depuis, pas plus que l'essentiel de ce qui a été entrepris alors dans le domaine social, nationalisations mises à part.

J.F. H : *Une critique pourrait venir concernant les concessions de service public à la télévision. Il n'y a pas eu que « Canal Plus », il y a eu aussi la courte aventure de « La Cinq ».*

JACQUES ATTALI : La question se posait alors de savoir comment apporter davantage de nuances à la diffusion de l'information télévisée. Toujours cette idée de favoriser l'éclosion d'un véritable pluralisme. Bettino Craxi a alors expliqué à François Mitterrand que, pour déverrouiller le paysage, la meilleure solution était de prendre l'initiative d'une nouvelle chaîne. Pour ce faire, il lui a recommandé Sylvio Berlusconi le présentant comme un de ses hommes de confiance. Il a échoué et « La Cinq » est devenue une chaîne éducative, mariée avec ARTE, ce qui n'était pas plus mal et correspondait à un rêve caressé depuis bien longtemps.

J.F. H : *Je vais maintenant vous lire une phrase extraite d'un ouvrage que vous avez écrit en 1977, « Bruits », et vous demander de juger à l'aune de cette réflexion le parcours accompli aux cours des années que nous venons d'évoquer rapidement : « On peut évaluer la puissance du politique à sa législation sur le bruit et à l'efficacité de son contrôle. L'histoire du contrôle du bruit et de sa canalisation dit d'ailleurs beaucoup sur l'ordre politique qui se met aujourd'hui en place ».*

JACQUES ATTALI : L'expérience confirme qu'au-delà des tentations et des facilités, le véritable contrôle en ce domaine, pour la gauche, ne peut pas être celui de la coercition. L'originalité de la gauche demeure son message, son plaidoyer en faveur de l'éducation et de la culture, de tout ce qui offre aux citoyens les moyens de se former à l'esprit critique. La gauche a certes souvent hésité, retenue parfois par des craintes ou des schémas anciens. Au cours de ces dernières années le marché a fini par en prendre à son aise. La télévision donne aujourd'hui une image lamentable. Au lieu de s'indigner du malheur des gens, elle offre avec complaisance le spectacle de ceux qui sont dans le malheur. La recette est simple : consoler les gens de leur malheur en leur exhibant celui des autres. ■

Rattraper le temps perdu

Interview de FRANCIS BALLE

Professeur à l'Université Paris II.

Auteur de *Médias et sociétés* aux éditions

Montchrétien, et du « Que sais-je ? » *Les Médias*, (PUF, 2004)

JEAN-FRANÇOIS MARY : *Entre la libéralisation des débuts du premier septennat, le mouvement de privatisation qui s'est amorcé ensuite et les tentatives de stabilisation qui ont suivi, quel bilan tirez-vous de cette période ? Une autre voie eût-elle été possible qui aurait pu conduire à une télévision différente ?*

FRANCIS BALLE : Non, aucune autre voie n'était possible. La libéralisation de la radio et de la télévision répondait à une double exigence, à la fois technique et politique. Depuis le début des années 1970, la radio et la télévision étaient embastillées dans un quasi monopole. Du côté de la radio, seules les périphériques – RTL et Europe 1 – venaient défier le monopole public, sur le terrain, notamment, de l'information. Côté télévision, l'éclatement de l'ORTF en 7 sociétés distinctes, en 1975, n'avait pas abrogé le monopole public, et n'avait pas ouvert la télévision à la concurrence. On parlait seulement d'harmonisation des programmes entre TF1 et Antenne 2. La réforme de 1982 répondait officiellement à la volonté de l'opinion de couper le cordon ombilical reliant la télévision au pouvoir politique. En même temps, la création de la Haute Autorité, ancêtre de l'actuel CSA, réclamée au nom de la liberté d'expression depuis 1977, à l'initiative notamment de Jean d'Arcy qui s'en était entretenu successivement avec le Président Giscard d'Estaing et le Président Mitterrand, contribua à désenclaver la radio, permettant l'essor des radios locales, libres enfin, après avoir été « pirates ».

La voie de la libéralisation était donc inscrite, depuis 1975, dans les réalités de la technique – les câbles, les satellites, la bande FM -, et dans les exigences de la liberté d'expression, plus impérieuse que jamais devant les prouesses de la technique. Ce qu'on peut regretter, avec le recul, c'est d'avoir emprunté ce chemin trop tardivement et avec une trop grande prudence. Le législateur de 1982 a tenu en laisse les opérateurs, dans un carcan de réglementations, dépassées aussitôt qu'édictees, comme celui de 1975 a eu peur d'aller jusqu'à permettre à des opérateurs privés de concurrencer l'ancienne RTF. Il a fallu, après

1986, et depuis 1995, de nombreuses mini-réformes, pour tenter de définir les rôles respectifs des opérateurs privés et des opérateurs publics, sans jamais y parvenir vraiment, et sans rattraper le temps perdu.

J-F. M : *Quel enseignement tirez-vous de votre action au sein du CSA ?*

FRANCIS BALLE : Créé en 1989, le CSA a transformé les essais à demi réussis de la Haute Autorité de 1982 et de la CNCL de 1986. Son installation solennelle, en janvier 1989, par le Président de la République, en présence des représentants du Sénat et de l'Assemblée nationale, n'a sans doute pas été pour rien dans la légitimité conquise par l'institution tout au long de ses premières années : condamnés à travailler ensemble jusqu'en janvier 1993, comme l'avait voulu le législateur, les neuf membres du CSA ont découvert les vertus de la régulation à mesure qu'ils la pratiquaient et qu'ils en définissaient les disciplines : faire autrement un droit différent, par des professionnels, et pour des professionnels. La clef de la crédibilité et de sa légitimité, le CSA la doit à l'alchimie des nominations de 1989 : 2 hauts fonctionnaires, 2 journalistes, 2 producteurs-réalisateurs de télévision, 2 universitaires et le président des associations familiales de France.

J-F. M : *Comment jugez-vous la création de Canal Plus et son évolution ?*

FRANCIS BALLE : Canal Plus n'aurait jamais existé sans la farouche détermination d'André Rousselet, son fondateur, sans sa faculté d'anticipation, sans son extraordinaire capacité à affronter les difficultés, à rebondir. Sans parler de son charisme, qui a permis de maintenir la cohésion d'une équipe aux allures de « dream team ». Dans cette belle aventure, on oublie deux choses : d'abord, que Canal Plus a utilisé un réseau hertzien libéré par TDF et dont personne ne voulait ; ensuite, que le Président de la République, le 16 janvier 1985, quelques semaines après le lancement de Canal Plus, le 1er novembre 1984, torpille le projet de son ancien secrétaire général à l'Élysée en annonçant la création de chaînes privées. On a trop souvent dit que Canal Plus avait bénéficié de faveurs particulières, par une réglementation excessivement protectrice, pour ne pas rappeler ces deux faits. Canal Plus fut la première chaîne à péage en Europe : HBO, son homologue américaine était née en 1974, dix ans plus tôt. André Rousselet devait jeter l'éponge en 1995 : depuis, le charme est rompu. Dans l'attente, je l'espère, de jours meilleurs. ■

« C'est l'alternance de 1981 qui a rompu avec le dogme de médias audiovisuels aux mains du pouvoir »

Ce qui suit n'est pas le point de vue d'un historien ou d'un observateur neutre, mais le témoignage de quelqu'un qui a été un des acteurs de la scène audiovisuelle et qui, en vingt ans, a connu trois Présidents de la République, cinq majorités parlementaires et une bonne dizaine de ministres chargés de la Communication. C'est dans cette perspective que je vais situer mon analyse des années Mitterrand.

Quand j'ai pris mes fonctions en 1980, la situation de l'audiovisuel était figée : le monopole de la radio-télévision n'était atténué que par la présence des « périphériques » (Europe 1, RTL, RMC) qui émettaient de l'étranger, mais étaient directement ou indirectement sous le contrôle de l'Etat, un peu plus subtil mais aussi vigoureux qu'au temps du gaullisme ; la télédistribution ne faisait l'objet que de quelques expériences très limitées ; la pression de la publicité sur la télévision était croissante.

On doit à François Mitterrand et à l'alternance de 1981 des changements radicaux opérés avec un mélange de conviction sincère et d'arrière-pensées comme si le personnel politique, toutes tendances confondues, avait du mal à se défaire d'un esprit d'intervention à la fois régalién et partisan.

C'est d'abord la fin du monopole et la création de « radios locales privées » qui devaient être des radios à statut associatif sans vocation commerciale ; mais le Pouvoir a laissé se créer, aux marges de la légalité, des radios de forte puissance à vocation commerciale qui ont bientôt constitué des réseaux, NRJ ayant donné l'exemple en faisant descendre les jeunes dans la rue. Les radios dites « périphériques » n'ont obtenu des fréquences sur le territoire français qu'à partir de 1984-85, après avoir pris des participations dans certaines de ces nouvelles radios. Notons pour n'y plus revenir qu'à partir de cette période s'est constitué, au prix de maintes polémiques et péripéties, l'actuel paysage radiophonique dont on peut dire que, dans l'ensemble, il procure au public une offre diversifiée, équilibrée et pluraliste de programmes, avec un service public digne de ce nom, lui-même diversifié et qui continue heureusement à ne pas dépendre de la ressource publicitaire.

Pour la première fois, une instance de régulation a été mise en place, créant enfin une distance entre le pouvoir et les médias audiovisuels : la Haute Autorité dont les prérogatives étaient assez floues et qui n'a manifesté que timidement son indépendance. Elle n'a pas survécu à l'alternance de 1986 et s'est vu substituer une CNCL dont François Mitterrand a cru devoir dire qu'elle ne méritait pas le respect et

qui a elle-même sombré après l'alternance de 1988. C'est le gouvernement Rocard qui a créé le CSA, lequel s'est progressivement imposé comme une vraie instance de régulation, admise par les professionnels comme par le Pouvoir et ses titulaires successifs, et qui semble ne plus devoir être remis en cause.

La création de télévisions privées a été plus laborieuse. Canal + et deux chaînes privées, la Cinq et la Six, ont été créées par la gauche en 84-85 dans des conditions d'opacité et de favoritisme caractérisées, sans appel d'offres ni mise en compétition. C'est le président d'Havas, André Rousselet, qui a piloté avec brio la création de Canal dont les débuts ont été fort mouvementés avant de s'imposer brillamment en exploitant avec astuce les privilèges qui lui étaient consentis dans le cadre d'un monopole de fait de la télévision à péage. La concession de La Cinq, confiée à un étrange trio Berlusconi-Maxwell-J.Seydoux, après la mise à l'écart délibérée de la CLT, et celle de La Six, chaîne musicale, n'ont pas résisté à l'alternance de 1986. La CNCL, après mise en concurrence et auditions publiques, a réattribué La Cinq à Hersant et La Six à un consortium CLT-Lyonnaise. Notons que pour compenser cette ouverture controversée de la télévision au secteur privé, le gouvernement Rocard a créé une chaîne culturelle, la SEPT, bientôt fondue dans la chaîne franco-allemande ARTE.

Dès 82-83, le gouvernement Mauroy a ouvert les chantiers du câble et du satellite. Le Plan-câble, lourd et technocratique, a eu des débuts laborieux et il a fallu une bonne dizaine d'années avant que la télé-distribution devienne une réalité. Quant au satellite, les projets d'un satellite « lourd » TDF se sont soldés par un échec retentissant. Tout a été fait, mais en vain, pour empêcher le Luxembourg de

lancer un satellite, et il a fallu l'initiative d'Eutelsat pour que la réception par satellite devienne enfin possible en France.

Notons enfin qu'à partir de la fin des années 80 s'est ouvert au plan européen le débat sur l'« exception culturelle » où il faut noter une totale continuité de la position française, toutes tendances politiques confondues. Pour conclure sur un terrain plus politique, je noterai que, du fait de deux cohabitations sous la présidence de François Mitterrand, il est assez difficile de démêler les responsabilités de la droite et de la gauche. Il y a une pesanteur de l'acquis, qui explique par exemple que la gauche n'ait pas remis en cause la privatisation de TF1 opérée en 1987, et que les gouvernements successifs, faute d'avoir le courage d'augmenter de façon significative la redevance, aient laissé la pression de la publicité et de l'audimat s'exercer de façon croissante sur le TV de service public. Les tentations de la pression politique sur les médias audiovisuels sont rémanentes, même si elles sont devenues plus discrètes et si le passage alterné dans l'opposition a diminué les ardeurs interventionnistes. Il n'en demeure pas moins que c'est l'alternance politique de 1981 qui a rompu avec le dogme de médias audiovisuels aux mains du Pouvoir et qui a amorcé le développement de l'offre de programmes.

Il faut créditer la gauche et François Mitterrand de ce changement historique. Il n'est pas sûr que si la droite avait eu le même courage, elle aurait agi de façon plus transparente et avec moins d'improvisation.

Jacques RIGAUD

Président de RTL et administrateur délégué de la Compagnie Luxembourgeoise de Télévision (CLT) de 1980 à 2000, Jacques Rigaud a été un des principaux acteurs de la sphère audiovisuelle au cours de la période.

Des premiers pas de la libéralisation des ondes au CSA

En 1981, j'ai été désigné par le Vice-président du Conseil d'Etat pour contrôler la régularité de la campagne pour l'élection du Président de la République. Je ne connaissais pas François Mitterrand, que j'allais alors rencontrer, comme les autres candidats, quotidiennement à la Maison de la Radio. Fort heureusement aucun incident majeur ne vint troubler la campagne qui s'est déroulée dans un climat lourd de méfiance réciproque. C'est à la suite des élections législatives de mai que le Président me fait appeler pour me demander si j'acceptais de quitter provisoirement le Conseil d'Etat et de m'occuper de communication. Quelques jours plus tard, Georges Fillioud me proposait à mon grand étonnement la présidence de TF1.

François Mitterrand nourrissait une certaine méfiance à l'égard des médias, justifiée par l'ostracisme dont il avait été victime dans l'opposition de la part des radios et télévisions qui étaient toutes sous l'autorité des gouvernements. Sans qu'il y ait de véritable projet - du moins à ma connaissance - de réforme d'ensemble de l'audiovisuel, chacun savait que l'arrivée de la gauche au pouvoir signifiait une libéralisation des ondes. Je pris mes fonctions rue Cognac-Jay dans une maison où la rédaction était dans un climat quasi insurrectionnel. Les journalistes avaient mal supporté l'éclatement de l'ORTF au début du précédent septennat, qui avait été ressenti comme une sanction et réalisé pour justifier l'éviction des journalistes de gauche. La réintégration de ceux-ci et un profond désir de changer les responsables en place allaient agiter pendant quelques semaines chaque rédaction et particulièrement celle de TF1.

C'est en juillet 1982, à la suite de la commission Moinot, que le Parlement vota la première grande réforme de l'audiovisuel et que fut instaurée une Haute Autorité de l'Audiovisuel à laquelle Louis Mermaz, qui présidait l'Assemblée Nationale me proposa de participer. Je percevais mal les compétences de cette institution demeurées assez floues et j'ai finalement décliné cette offre. Je préférais poursuivre ma carrière dans une administration plus classique, la Direction générale des relations culturelles du Quai d'Orsay, dont j'eus la responsabilité jusqu'en 1987. Presque 10 ans plus tard cependant je devais revenir vers l'audiovisuel, lorsque François Mitterrand me

proposa de présider le CSA, qui en janvier 89, remplaça le CNCL. J'étais très conscient des difficultés de réussir cette troisième tentative et des risques qu'aurait comporté pour l'indépendance indispensable des chaînes publiques un troisième échec, après ceux de la Haute Autorité et de la CNCL.

Il fallait d'abord convaincre la presse que cette tentative était la bonne et mes nouveaux collègues que l'instance était une autorité juridique et qu'elle devait être indépendante politiquement... Ce qui n'a pas été toujours facile. Il fallait surtout habituer à la discipline qu'impose la collégialité, des personnalités qui n'en avaient pas l'habitude. Solidarité de tous lorsque la décision est arrêtée, secret des délibérations sont des règles difficiles à comprendre et à respecter lorsqu'on n'a pas au préalable de formation en ce sens. En même temps il fallait faire évoluer l'institution, mettre en place les comités techniques radiophoniques, lancer des appels à candidature pour l'exploitation des services de radio et de télévision, et veiller à ce que la réglementation soit respectée au besoin en sanctionnant sérieusement les défaillances.

15 ans après sa création, le CSA n'est plus contesté. Les affrontements politiques qui ont marqué la vie de la Haute Autorité, de la CNCL et les premiers mois de son existence ont cessé. Cela ne signifie pas que les règles de la loi audiovisuelles sont immuables. Bien au contraire : c'est un des pans de notre législation qui doit être sans cesse revisité et adapté. Les évolutions technologiques l'imposent. Mais également certaines règles, justifiées en 1981, le sont moins dès lors que l'indépendance de l'information des chaînes publiques, voulue par François Mitterrand, ne peut plus être remise en cause. Je pense au pouvoir de nomination des présidents qui devrait revenir au gouvernement responsable des ressources des sociétés. Le CSA en revanche, aurait seul compétence pour mettre fin à leur fonction et assurerait sur les organismes publics le même contrôle que celui qu'il exerce sur les chaînes privées.

Jacques BOUTET

Président de section honoraire au Conseil d'Etat, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (1989 à 1995)

Donner une voix à ceux qu'on n'entendait pas

JEAN-FRANÇOIS HUCHET : *En tant que membre de la Haute Autorité, vous vous êtes tout particulièrement attaché à la question des nouvelles radios privées.*

Comment se présentait alors ce dossier ?

STÉPHANE HESSEL : L'idée de liberté était forte. Le Parti Socialiste avait milité avant l'élection présidentielle pour que les radios puissent devenir une source plus grande de liberté de communication. Il s'agissait de désenfermer la radio et la télévision du carcan de l'Etat. Nous avions en tête l'exemple de Peyrefitte comme étant le contraire de ce qu'il fallait accomplir. Parmi les tâches qui nous incombent, il y avait bien sûr la désignation des responsables des chaînes publiques, ce qui était bien sûr délicat, mais plus largement la distribution des fréquences aux radios locales privées. Il y avait alors près de cinq fois plus de demandes que de fréquences disponibles. Il a fallu en écarter un certain nombre, essayer de marier quelques autres. Un de nos soucis était de faire en sorte qu'aient accès aux ondes ceux qui n'avaient généralement pas accès à la radio, par exemple, les associations d'immigrés. C'est ce travail que nous avons fait, avec plus ou moins de succès. Je pense malgré tout que le développement de ces radios locales privées a été l'une des dimensions importantes de ces années-là.

Disposiez-vous vraiment des moyens juridiques pour opérer ces choix d'attributions ?

Nous disposions des moyens d'arbitrage et de contraintes nécessaires. Mais nombreux étaient ceux qui, après avoir obtenu une fréquence, commençaient à se plaindre du fait qu'on ne leur autorisait pas une puissance suffisante pour se développer comme ils le souhaitaient. Cela donnait lieu à des bagarres dont l'une des plus marquantes a été celle qui nous a opposés aux responsables de NRJ. Mais les protestations étaient de natures multiples et variées. Pour donner un exemple, l'une d'entre elle m'est venue de Claude Lévi-Strauss qui était très attaché à cette excellente radio qu'est Radio Classique que j'avais été obligé de marier avec Radio Latina, ce qui ne lui plaisait pas du tout. D'autres enfin nous accusaient de donner les autorisations selon des critères et des objectifs politiques, « soviétiques » disaient même certains, alors que nous nous efforcions précisément d'installer des équilibres réels.

En dépit de tous ces efforts, quelques années plus tard, le paysage n'était plus tout à fait celui auquel vous aviez travaillé.

Le combat principal que nous avons eu à mener était de maintenir les chaînes dans le domaine public. Après les élections de 1986, le nouveau gouvernement a décidé non

seulement de remplacer la Haute Autorité par la CNCL mais aussi de privatiser la Première chaîne. Nous avons considéré cela comme une dérive regrettable et nous aurions souhaité que le pouvoir politique mette plus d'énergie à combattre cette dérive qui avait déjà commencé avec « Canal Plus ». Au moment où cette initiative a été lancée, la Haute Autorité avait pour André Rousselet une sympathie mêlée d'aigreurs. Mais, au total, je considère que le travail très collégial accompli au sein de cette institution nouvelle, tout en essayant les plâtres, a été satisfaisant.

Comment expliquez-vous le fait qu'un certain nombre de radios locales nées dans cette première vague d'attributions et plus particulièrement les radios « citoyennes » n'aient pas survécu ?

Nous avons d'abord pensé qu'il n'y aurait pas de radios commerciales. Puis, quand celles-ci ont été autorisées, nous aurions souhaité limiter le nombre des fréquences qui allaient leur être attribuées. Dans le même temps, nous voulions que les radios associatives soient mieux protégées et que soit prélevée une part des bénéfices des émetteurs locaux du secteur marchand pour les soutenir, ce qui n'a pas été retenu. Et puis, à mesure que les radios commerciales se donnaient des moyens, elles ont commencé à passer outre à la limitation de puissance qui leur avait été autorisée. Il aurait fallu en ce domaine une régulation plus rigoureuse de France Télécom qui en avait les moyens. Je regrette que le résultat final n'ait pas été tout à fait celui que nous avions envisagé au départ.

Vous avez exercé le mandat qui vous avait été confié en faisant preuve d'un certain libéralisme, non pas au sens économique de l'expression, mais en prenant en compte les aspirations de la société. Tout ce qui a été alors accompli, est-ce que la droite n'aurait pas pu le faire, elle aussi, compte tenu en particulier des évolutions techniques de la période ?

Non. Il y avait une position de la droite sur l'audiovisuel très différente de celle de la gauche. Celle-ci l'a d'ailleurs démontré après les élections de 1986, par exemple, en privatisant la Première chaîne. Elle n'a pourtant pas pu effacer ou inverser complètement le mouvement initié par la gauche. La libération mise en œuvre par la gauche, prenant le contre-pied de la droite autoritaire qui l'avait précédée, n'a pas pu être remise en cause dans nombre de ses aspects parmi les plus positifs.

Stéphane HESSEL

Ambassadeur de France, membre de la Haute Autorité de la communication de l'audiovisuel (1982 à 1988)

Libertés et modernisation

Interview de **JEAN-NOËL JEANNENEY**

Ancien directeur de Radio France
et Radio France Internationale.

Ancien secrétaire d'Etat à la Communication.

J.F. HUCHET : *Quel regard portez-vous en tant qu'historien sur la période 1981-1985 en ce qui concerne la radio et la télévision ?*

JEAN-NOËL JEANNENEY : Il est incontestable que cette période a été des plus fécondes au regard des libertés et de la modernisation de ce secteur.

Elle a permis tout d'abord de faire la démonstration que le service public de la radio et de la télévision pouvait être au service de tous, servir des valeurs qui ne sont pas celles du marché, tout en acquérant une indépendance certaine par rapport au gouvernement. Cela ne s'est bien sûr pas fait sans heurts, sans que se manifeste ici ou là la tentation de revenir en arrière. Mais, sur la durée, cette évolution me paraît extrêmement positive.

À cet égard, la création de la Haute Autorité, sorte de sas entre le pouvoir politique et le secteur public, a permis de rompre avec les pratiques très critiquables des décennies précédentes.

Un autre aspect mérite également d'être inscrit dans la colonne des bénéfices : la création des radios locales privées et de nouvelles chaînes de télévision. Tout cela doit bien sûr être porté au crédit de François Mitterrand et de ses gouvernements successifs, même si on doit également prendre en compte la pression des évolutions techniques qui se manifestaient à cette époque. La France s'inscrivait alors dans un mouvement plus général. Rappelons que dans le même temps, tout

autour de nous en Europe, on assistait également à une multiplication de nouvelles radios et télévisions.

J.F. H : *Donc, selon vous, pas une ombre au tableau ?*

JEAN-NOËL JEANNENEY : Tout cela est à tempérer, toujours du point de vue de l'historien, par un certain nombre d'erreurs ou de maladroites.

Tout d'abord s'agissant du câble. En ce domaine on ne peut que relever le manque de cohérence des directives et des impulsions successives. Il aurait fallu choisir plus clairement, en décidant de se lancer avec force dans cette affaire ou de la refuser d'emblée. Annoncer d'abord qu'on mise sur le câble pour ensuite lancer, par exemple, « Canal Plus » quand il n'avait pas encore vraiment pris son essor, c'était aussitôt affaiblir le plan-câble qu'on venait d'afficher. Celui-ci représentait pourtant à l'époque l'occasion d'une offre très riche de radios et de télévisions capables de toucher un très large public.

J'ajouterai également ce qui me semble être une faiblesse de la période considérée, à savoir les conditions dans lesquelles ont été attribuées les chaînes de télévision privées en 1985, « La Cinq » en particulier. Cette décision et la manière dont elle a été mise en oeuvre ont affaibli ensuite la capacité de protestation de la gauche devant la manière très choquante dont s'est comportée la droite en ces domaines dès l'année suivante. En 1986, lors de la première alternance, la droite a pu se permettre de vendre à l'encan TF 1, avec pour tout habillage le faux-semblant du « mieux disant culturel ». Elle a en outre créé, pour remplacer la Haute Autorité, une CNCL conçue pour demeurer éternellement entre ses mains.

Il demeure que mon appréciation sur ces années-là reste au total très positive. J'insiste sur le courage qui a présidé aux premières grandes décisions. Je suis en revanche assez sévère sur un certain nombre de crispations momentanées et de contradictions qui ont affaibli la gauche quand il aurait fallu qu'elle ait les

coudées franches pour protester contre les comportements de la droite au moment de l'alternance.

J.F. H : *Nous nous trouvons aujourd'hui du fait des bouleversements politiques et techniques provoqués dès le début du premier septennat en présence d'un paysage audiovisuel difficile à imaginer avant 1981. Quels avantages et quels dangers y voyez-vous ?*

JEAN-NOËL JEANNENEY : Au niveau national, nous sommes en présence d'un double secteur, avec deux types de chaînes généralistes. Il en résulte une concurrence qui imprègne fatalement tous les raisonnements et influe sur les programmes. Cette situation aurait dû et devrait conduire à un renforcement significatif des moyens du secteur public et, pour les financer, à une augmentation importante de la redevance en la portant au niveau de ce qu'elle est en Allemagne, par exemple.

Il aurait fallu, il faudrait également inventer d'autres formules pour la recueillir, en l'attachant, par exemple, à la taxe d'habitation. Faire vivre et développer un service qui est le bien de tous et de chacun entraîne un certain nombre d'exigences et de règles de conduite. Cela signifie, par exemple, qu'il ne fallait pas exonérer les « seniors » de la redevance, celle-ci ne pouvant ni ne devant être un des moyens de redistribution des richesses.

Le recours à une redevance d'un montant plus élevé permettrait de limiter la publicité sur les chaînes publiques, de les libérer de la pression obsédante de l'audimat heure par heure. La part des recettes publicitaires supplémentaires qui iraient nécessairement se porter sur les chaînes privées, par « effet de siphon », permettraient d'augmenter les contributions de celles-ci au fonds de soutien à la production, ce qui renforcerait la vitalité des industries de production, qui est un secteur d'intérêt national.

J.F. H : *Après la CNCL, est venu le CSA, qui est désormais installé dans la durée. Comment jugez-vous son rôle ?*

JEAN-NOËL JEANNENEY : Je pense qu'on ne devrait pas continuer à lui faire nommer les présidents des chaînes publiques. Lui confier cette responsabilité revient à le mettre en porte-à-faux dans l'exercice de ses autres fonctions. Il se trouve en effet être l'arbitre des équipes qui sont sur le terrain dans le jeu de la concurrence. En même temps il nomme l'entraîneur d'une de ces équipes. On pourrait imaginer d'autres modalités. Les

présidents de chaîne pourraient, afin de clarifier le jeu, être nommés par le gouvernement, avec l'approbation par exemple d'une commission parlementaire.

J.F. H : *L'idée resurgit régulièrement d'installer une grande chaîne de télévision publique française d'envergure internationale. Est-ce réaliste, en a-t-on les moyens ?*

JEAN-NOËL JEANNENEY : C'est surtout question de courage politique. Le développement de RFI, qui est le pur produit d'une volonté politique forte puisque n'intéressant pas vraiment l'opinion publique nationale, en a apporté la preuve. Voilà bien un domaine où il ne faut pas avoir une approche strictement financière : les bénéfices induits par un plus grand rayonnement culturel, y compris économiques, peuvent être considérables et doivent être pris en compte, sur le moyen terme.

J.F. H : *Le lancement d'ARTE sur le réseau hertzien représentait un pari ambitieux, difficile et, à l'époque, mal compris ou durement critiqué. Quels sont les principes qui vous ont inspiré cette décision, au printemps de 1992 ?*

JEAN-NOËL JEANNENEY : Au moment où s'est posé publiquement le problème d'ARTE, il s'est agi de faire passer cette petite chaîne d'une diffusion par câble au réseau hertzien puisqu'un canal venait d'être libéré par la faillite de « La Cinq ». Cette fois la décision a été prise relativement vite. La droite s'y est opposée avec des arguments contradictoires : personne ne regarderait cette chaîne, l'offre telle qu'elle était donnait amplement satisfaction et, enfin, on pouvait prévoir que le projet d'ARTE serait vite dénaturé puisque, pour séduire, cette chaîne serait nécessairement amenée à se dégrader. A gauche, moins bruyamment, se sont aussi manifestées quelques réticences. Certains, par exemple, craignaient que l'apparition de cette chaîne ne serve de prétexte aux autres pour ne plus fournir de programmes culturels. J'étais alors Secrétaire d'Etat à la Communication. Bercy était a priori hostile à ce projet craignant les coûts.

Néanmoins, avec le soutien de Jack Lang, j'ai pu rapidement convaincre Pierre Bérégovoy, Premier Ministre. L'idée était simple : il s'agissait de proposer à un public spécifique, réparti dans tous les milieux sociaux et partout en France et en Europe, des programmes de haute qualité culturelle. Et, ce faisant, nous ouvrons plus large la porte à ceux des producteurs parmi les plus ambitieux en leur offrant des ressources supplémentaires propices à leur créativité. ■

Une difficile naissance

Interview de **ANDRÉ ROUSSELET**

Ancien directeur de cabinet
de François Mitterrand,
Ancien président de Canal Plus

JEAN-FRANÇOIS MARY : *Vous avez été le premier directeur de cabinet de François Mitterrand à l'Élysée et, comme tel, vous avez participé de près au premier train de réformes sur l'audiovisuel. Quels premiers souvenirs en tirez-vous ?*

ANDRÉ ROUSSELET : L'élection de François Mitterrand en 1981 a suscité beaucoup d'espoirs. Le nouveau Président de la République venait avant son élection de faire l'objet d'une instruction judiciaire et d'avoir été convoqué chez un juge, pour avoir parlé sur l'antenne de Radio Riposte. La première grande loi de son septennat est d'autoriser les radios libres en novembre 1981. Nous sortions de 23 ans de ténèbres, d'un modèle de l'audiovisuel auquel Alain Peyrefitte a laissé son nom. Nous surgissions du néant. Il fallait tout faire en même temps. Cette responsabilité confinait à l'acrobatie. Nous étions sans filet. Dans les chaînes de télévision et de radio, où la tutelle du pouvoir giscardien finissant s'était fait particulièrement sentir, certaines personnalités ont démissionné spontanément. D'autres ont dû y être incitées. On savait que les patrons de l'audiovisuel ne pouvaient pas rester. C'était ainsi. Cela relevait de l'évidence, plus que de la décision du gouvernement. Là comme ailleurs, il fallait prendre trente décisions par jour dans des secteurs où nous ne connaissions pas les hommes. Comment faire le partage entre ceux qui avaient été maltraités pour leurs idées, et ceux qui n'étaient tout simplement pas bons ? C'est pour cela que la création de la Haute Autorité était justifiée par la nécessité de créer une distance, un écran entre la télévision et le pouvoir politique, et que j'ai pesé, pour qu'une grande professionnelle, Michèle Cotta, soit mise à la tête de cette institution. Dès lors que des pressions s'exerçaient de la part d'éléments de la nouvelle majorité, il fallait qu'une institution républicaine, composée à la façon du Conseil Constitutionnel, soit là pour y parer. Au moment du congrès socialiste de Valence à la rentrée de 1981, je faisais partie de la délégation qui accompagnait François Mitterrand à Mexico et à Cancun. L'écho des clameurs de ce congrès qui réclamait que les têtes tombent dans l'audiovisuel et ailleurs, a renforcé le Président de la République dans l'idée de donner à une instance de régulation la mission de protéger cette liberté.

J-F. M. : *Revenons un moment à la question des radios libres. Comment avec le recul du temps appréciez-vous le débat à propos de la publicité sur les radios libres et ce que l'on a appelé à l'époque « l'affaire NRJ » ?*

ANDRÉ ROUSSELET : Au point de départ, l'on doit se souvenir que n'étaient autorisées d'émission que les stations périphériques, Europe 1, RTL, RMC et Sud Radio. En quelques mois, plus de 850 autorisations ont été délivrées. On ne peut imaginer aujourd'hui l'ampleur du déferlement qui a eu lieu sur les ondes, comme on ne mesure pas la vivacité des affrontements idéologiques à propos de cette question de la publicité à la radio. François Mitterrand comme Pierre Mauroy voulaient équilibrer les forces en présence, préserver les chances de ces nouvelles radios. Ils n'étaient donc pas favorables à la publicité. Et puis on s'est aperçu que le pluralisme avait besoin de la publicité, faute de quoi les stations allaient dépérir. Vingt après, ces évidences ont fini par s'imposer, je n'oublie pas que la bataille fut rude et je me réjouis du nombre de radios associatives ou thématiques sur la bande FM.

J-F. M. : *Et « l'affaire NRJ » ?*

ANDRÉ ROUSSELET : Cette radio a poussé la permissivité au-delà de ce qui était convenable. Il n'était pas normal que la puissance de ses émetteurs gêne la liberté d'émission des autres radios. La Haute Autorité était fondée à réagir. Cela dit, on aurait tort de réduire le succès de NRJ à cette désinvolture, comme l'a montré le succès de la manifestation que les responsables de NRJ ont organisée à l'hiver 1984 face aux menaces de sanctions de la Haute Autorité. Mettre plus de 100 000 jeunes dans la rue pour une radio qui n'était pas menacée, cela ne s'était jamais vu. Jean-Paul Baudecroux a su d'entrée de jeu inventer, comme nul autre, un nouveau concept radiophonique, fondé sur un empirisme permanent et sur des relations étroites avec les auditeurs, dont le comportement était suivi en permanence par une batterie de sondages.

J-F. M. : *Il est temps d'en venir à Canal Plus.*

ANDRÉ ROUSSELET : Quand je suis arrivé à la tête d'Havas en août 1982, une équipe s'est mise au travail à partir de l'expérience de chaînes de cinéma nées au début des années 1970 dans l'Ouest américain. L'idée de départ était très simple : François Mitterrand s'était rapidement converti à l'idée d'augmenter le nombre de chaînes de télévision en France, ce qui signifiait la fin d'un mono-

pole qui avait déjà disparu pour la radio. Il existait un réseau hertzien partiellement disponible, celui qui avait été utilisé par la 1^{ère} chaîne pour ses programmes en noir et blanc, et que l'armée et les cibistes grignotaient au fil du temps. Pour installer une nouvelle chaîne sur ce canal partiellement vacant, les contraintes économiques étaient lourdes : le gisement publicitaire ne suffisait pas pour le financement d'une quatrième chaîne, sans que ne soit menacée la presse, et singulièrement la presse régionale. Il ne fallait pas penser à une augmentation de la redevance. Les projets de chaîne éducative et culturelle avaient l'énorme défaut à l'époque de peser sur les finances publiques. Restait donc la télévision à péage, qui était plutôt alors considérée à gauche comme une télévision pour les riches. Personne n'a inventé Canal Plus, sauf ceux qui ont mis des obstacles à l'ambition de cette chaîne. Léonard de Vinci a eu cette formule : « Toute contrainte m'est grâce », dans laquelle je me reconnais volontiers (en toute humilité !).

J-F. M. : *Quels étaient ces obstacles qui se dressaient devant vous ?*

ANDRÉ ROUSSELET : Canal Plus s'est fait en creux. D'abord, les investisseurs ne se bouscuaient pas pour investir dans l'audiovisuel privé, comme maintenant. La présence du groupe Havas, alors nationalisé, dans le capital de Canal Plus était indispensable. C'était un cadeau empoisonné ; dans les premiers temps qui furent difficiles, nous avons eu droit à des attaques en règle de parlementaires qui dénonçaient la gabegie des fonds publics. Notre idée était de montrer du sport et du cinéma que le public ne pourrait voir ailleurs. Le choix du cinéma comme produit d'appel nous obligeait à mener une négociation serrée avec les professionnels du cinéma, qui voyait d'un très mauvais œil la diffusion de films moins de deux ans après la sortie en salles. Le cinéma vivait alors majoritairement de ce type de recettes. Donc, comment donner des films récents à la télévision sans vider les salles ? C'est de ce dilemme que vient l'idée d'un financement de la production de films par Canal Plus, supplémentaire par rapport aux recettes de l'exploitation en salles. De la même manière, comment multiplier la retransmission de match de football sans vider les stades, et sans payer trop cher les droits de retransmission ? Comment fabriquer des décodeurs fiables et bon marché à temps pour le jour J. ? Les premières expériences de télévision à péage aux États-Unis avaient succombé face au piratage .

J-F. M. : *Lorsque démarrent les programmes de la chaîne, bien peu ont parié sur vos chances de réussite. Qu'en pensait François Mitterrand lui-même ?*

ANDRÉ ROUSSELET : François Mitterrand voulait apporter de la diversité à l'offre audiovisuelle. Il était séduit par l'idée d'une chaîne de plus. Était-il convain-

cu du succès de l'entreprise ? Je n'en sais rien. Quand je lui présentai les premiers résultats positifs de l'entreprise en juin 1985, il m'avait rétorqué : « *tout le monde me dit le contraire !* ». Au moment du lancement de nouvelles chaînes privées par le gouvernement, le risque pour notre existence avait été sérieux. Finalement, François Mitterrand a témoigné de son attachement à ce projet. Quand il fut question que le canal hertzien attribué à Canal Plus soit réaffecté à une nouvelle chaîne, il m'arrivait de dire à mes collaborateurs qui s'inquiétaient de ce qu'allait être sa décision : « *François Mitterrand n'est pas le chef comptable de Canal Plus. Il a en charge l'ensemble du système* ». En définitive, il a pensé que devait être laissé à cette chaîne le temps de faire ses preuves et il a donc décidé malgré les pressions de poursuivre l'expérience.

J-F. M. : *Quand avez-vous compris que l'expérience était gagnée ?*

ANDRÉ ROUSSELET : En juin 1985, alors que l'offensive de nos détracteurs battait son plein, et que l'arrivée de nouvelles chaînes privées gratuites était quasi certaine, le taux d'abonnement a décollé de manière exponentielle. Au moment du lancement de ces nouvelles chaînes, le taux de renouvellement des abonnés de Canal Plus est apparu très élevé. Ce fut la première marque de confiance du public.

J-F. M. : *À quels facteurs attribuez-vous ces premiers succès ?*

ANDRÉ ROUSSELET : Je dirai d'abord : nous le devons à la créativité de Canal Plus, au talent de programmation de Pierre Lescure et de ses collaborateurs. Au risque de perdre des abonnés, nous avons accepté d'ouvrir des plages horaires en clair, pour désarmer les critiques d'une partie de la gauche contre cette télévision payante. Là se sont installées des émissions comme « *Objectif nul* » ou les « *Guignols de l'Info* ». Les téléspectateurs ont aimé ce ton nouveau, cette manière personnelle et impertinente de parler de l'actualité, qui, encore aujourd'hui, résiste à l'usure du temps. Ces tranches horaires constituèrent, par l'attrait que ces émissions suscitèrent auprès d'un large public, une rampe de lancement pour la partie cryptée de notre chaîne ; le public qui est venu en masse, ne venait pas des plus riches, mais bien de ce monde d'employés, de cadres moyens, d'ouvriers, qui voulaient s'ouvrir aux loisirs. Ceux-là ont compris que l'abonnement à Canal Plus dont nos adversaires jugeaient le prix bien trop élevé, était pour eux le moyen d'accéder plusieurs fois par semaine, grâce aux soirées de cinéma par exemple, à des divertissements de qualité qui leur étaient jusque là interdits. Ce sont eux qui sont à l'origine du succès de Canal Plus. ■

Une ambition plus grande, davantage de générosité

Par **JEAN CLUZEL**

Membre de l'Institut,
Rapporteur du Budget de l'audiovisuel
au Sénat (1974-1998)

Véritable choix politique et perçue comme un acte de libération, la suppression du monopole par la loi du 29 juillet 1982 ne s'est pas accompagnée de l'effacement de l'État ; heureusement et malheureusement. Heureusement pour la liberté d'expression et la diversité des contenus ; malheureusement pour l'inflation réglementaire due à une politique brouillonne, restée à mi-chemin dans bien des domaines. Le résultat est un secteur en perpétuelle ébullition peinant à trouver son équilibre, aussi bien en termes économiques que culturels et sociaux.

La communication audiovisuelle est devenue libre et, comme toutes les libertés en démocratie, il restait à l'organiser pour qu'elle s'exerce dans le respect des règles applicables. Las, les règles n'ont cessé de se multiplier, décidées au coup par coup, devant le constat des difficultés rencontrées par les uns et les autres qui n'ont cessé de demander et d'obtenir des réajustements. Les alternances politiques à répétition, au lieu d'être l'occasion d'assainir et de simplifier, n'ont fait que rajouter de nouvelles sources de déséquilibre entraînant une perpétuelle instabilité

des règles du jeu. Si les évolutions techniques et la nécessaire adaptation au contexte européen obligent à des révisions régulières, on est allé bien au-delà, pour donner satisfaction aux revendications des opérateurs, au détriment d'une vision d'ensemble et au mépris de ceux qui devraient être les principaux bénéficiaires, les téléspectateurs.

C'est ainsi que l'on a connu une demi-douzaine de lois, plusieurs centaines de décrets, sans parler de la valse des responsables des chaînes publiques. Tandis que l'impact des mutations économiques et technologiques n'a jamais été correctement pris en compte, autrement qu'à court terme et dans un esprit plus clientéliste qu'ambitieux. En fait, jamais l'attitude du gouvernement - quel qu'il soit - n'a été déterminée par une vision vraiment prospective. Ni le dirigisme, ni le libéralisme n'ont su fixer clairement les buts à atteindre, ni placer ce secteur d'activité - entreprises publiques et privées confondues - en position de pouvoir se développer harmonieusement. La conscience en a été si vive, qu'au fil des années, rapports officiels et parlementaires se sont entassés à une cadence soutenue, sans qu'aucun n'ait réussi à orienter les réformes législatives qui allaient suivre, ni leur assurer un caractère durable.

L'hypertrophie réglementaire

Déjà, en 1992, M. Marceau Long, alors vice-président du Conseil d'État, avait vivement déploré cette inflation. En matière audiovisuelle, il notait que le régime juridique du secteur avait été modifié par seize textes législatifs successifs, en dix ans, depuis la loi du 29 juillet 1982 ! D'après lui, la dégradation de

la norme avait accru l'insécurité juridique et entraîné le développement de textes d'affichages : « *un droit mou, un droit flou, un droit à l'état gazeux* ». On ne saurait mieux dire ! Quant au projet de loi sur la communication audiovisuelle, voté en première lecture au Parlement, en février-mars 1997, il ne représentait jamais que la vingt-deuxième modification à la loi de 1986 et la dissolution de l'Assemblée nationale en avril 1997 en a fait un texte mort-né !

Les exonérations de redevance

Le principe des exonérations de redevance repose sur l'ordonnance du 14 février 1959, mais son application automatique découle du décret du 17 novembre 1982 (n° 82-971) ; ses conséquences ont été amplifiées par la réduction du nombre des contribuables assujettis au paiement de l'impôt sur le revenu. La France est le seul pays à avoir appliqué un tel principe d'exonérations automatiques.

Mais on ne peut à la fois se lamenter sur l'état de notre audiovisuel public, déplorer la baisse de la qualité, prêcher un romantisme culturel échevelé, imposer des obligations de plus en plus lourdes et, dans le même temps, fermer les yeux sur l'importance de la ponction opérée par l'État lui-même sur l'audiovisuel public ; alors que l'augmentation des ressources publicitaires (particulièrement pour France 2) était devenue la seule variable possible d'ajustement des budgets des sociétés du secteur public. C'est ce qui a conduit le secteur public à mener une guerre frontale d'audience contre le secteur privé et avec les mêmes armes que celui-ci. En définitive, cette mesure qui se parait du prestige de la solidarité sociale fut à l'origine de dérapages constatés sur de trop nombreux programmes des chaînes du secteur public.

Les financements et leur conséquence

Le déséquilibre est patent. La privatisation, puis la domination d'une chaîne sur toutes les autres, a des effets sur l'ensemble de l'économie du secteur. La prime au plus fort, l'inflation des coûts destinée à ébranler la concurrence (une chaîne en est morte, exemple sans précédent), l'affaiblissement du secteur public, le faible développement de la télévision à conditions d'accès, plombée par le développement - certes spectaculaire - d'une chaîne cryptée dont l'opérateur, également câblo-opérateur, a assuré le succès aux dépens de l'équilibre du secteur. Tout a joué dans le même et mauvais sens.

Certes, les mutations technologiques n'ont pas facilité les choix. Sauf à passer à côté et à prendre du

retard, il faut bien se lancer. Mais, avant d'arrêter les choix, il faut arbitrer. Ingénieurs et opérateurs ont donc rivalisé de persuasion pour obtenir les « bonnes » décisions et l'adoption d'une réglementation qui leur soit favorable. Il en est résulté un secteur clé en matière culturelle, dont l'étendue ne se traduit pas par une diversité des contenus puisque la loi du plus fort a fini par l'emporter.

Depuis 1996, la production de programmes audiovisuels baisse en France, seul pays européen à connaître une telle situation. Parce que la France n'a jamais su choisir entre le financement des contenus (les programmes) et des contenants (les supports) ; si l'on se rappelle les milliards de francs engloutis dans les plans câble successifs, les satellites TDF 1 et TDF 2, les bouquets satellites fanés sitôt que lancés, la baisse de la redevance votée lors de la privatisation de TF1 et dont le montant a été bloqué l'année suivante.

Le secteur public dans un espace sans frontières

L'ouverture de l'espace audiovisuel au privé aurait pu et dû s'accompagner d'une politique résolue de défense du service public. Tous les pays européens comparables l'ont fait. Le modèle audiovisuel français n'a pas résisté à la pression du progrès technique, des révolutions idéologiques et des forces économiques.

Mais, si les faits sont têtus, les Français le sont aussi. Ils font de la résistance en restant attachés au service public ; bien que l'idée n'en figure pas dans les textes, elle continue de justifier l'existence d'un important secteur public chargé de garantir la diversité des contenus, et d'accomplir un certain nombre de missions...

Dans un contexte marqué par la montée de la concurrence des opérateurs privés, les chaînes publiques ont d'autant plus de mal à trouver leurs marques qu'elles sont les héritières directes d'entités organisées et dimensionnées pour un espace protégé ; ce qu'il n'est plus. La valse de leurs dirigeants, des moyens financiers notoirement insuffisants, des missions non adaptées au regard de la concurrence nouvelle, les laissent au milieu du gué, sans que l'État et le Parlement en soient tenus pour seuls responsables. Mais les téléspectateurs en font les frais.

En définitive, les effets sont politiquement, culturellement et socialement néfastes : la politique audiovisuelle de la France a, depuis longtemps, péché par manque d'ambition et de véritable générosité et, par conséquent, de lucidité. ■

Recherche scientifique : gouverner notre avenir

Dès 1981, Jean-Pierre Chevènement, Ministre de la recherche, engage l'ensemble du monde scientifique français dans une grande consultation sur les perspectives et les enjeux de la décennie à venir. Ce sont les « États généraux de la recherche ».

C'est dans ce contexte que s'exprime François Mitterrand, le 13 janvier 1982, lors du colloque national « Recherche et Technologie » à Paris. Nous vous présentons quelques extraits du discours prononcé à cette occasion.

« (...) Ambition majeure de notre politique, la recherche l'est pour des raisons fondamentales, que j'ai à plusieurs reprises exposées et que je souhaite rappeler brièvement. Nul ne peut prévoir le système auquel les innovations permettront d'aboutir. Ce sont les pays les plus audacieux qui orientent l'évolution et la culture, révolution du modèle de développement. Si nous voulons gouverner notre avenir et non pas en être le jouet, il nous faut dès lors mettre en valeur résolument, et lucidement, notre principale richesse : cette réserve de dynamisme, de mouvement et d'indépendance que constitue une communauté scientifique hautement motivée et de bonne et de grande qualité. Cela ne peut se faire sans une claire volonté, car – je l'ai dit tout à l'heure – la science et la technologie peuvent aussi bien être maîtrisées pour servir le progrès qu'être dévoyées à des fins néfastes.

Cette volonté, nous l'avons. Sachant qu'une société qui se détourne du progrès technique est une société perdue, mais qu'il en est de même d'une société qui se laisserait entraîner par un progrès non contrôlé, nous voulons assurer à l'activité scientifique et technique la perspective d'un développement résolu, d'une insertion profonde dans la vie de la nation (...)

Je voudrais dire le prix particulier que j'attache à ce que la biologie soit portée aux premiers rangs

de la science et de ses applications. L'étude de la vie est naturellement au cœur de nos préoccupations depuis les temps les plus reculés, mais son essor scientifique ne s'est affirmé que depuis quelques décennies, grâce à un renouveau de la pensée à laquelle les chercheurs français ont très largement contribué (...)

Dans son oeuvre sur l'histoire du capitalisme occidental, Fernand Braudel montre qu'aucune société n'a jamais pu survivre si elle n'était capable de réussir à réunir en une mystérieuse alchimie les talents des chercheurs, la volonté des politiques, l'esprit d'entreprise des travailleurs.

Cette alchimie s'est trouvée parfois réunie dans certains peuples, qu'elle a abandonnés par la suite ou bien qu'elle avait oubliés pendant les siècles précédents. D'autres peuples n'ont jamais pu sortir de leur déclin. Là comme ailleurs il nous faut retenir cette leçon de l'Histoire. La France sera, dans l'avenir, le grand pays que son génie exige seulement si elle est capable de réconcilier ses entrepreneurs, ses travailleurs, ses chercheurs, ses administrateurs, ses artistes, en la recherche passionnée d'un projet culturel pour le siècle prochain. Telle est l'ambition unique qui doit faire de la France une démocratie à l'heure du XXI^{ème} siècle. Faire que la science, sous toutes ses formes, serve pour la France et pour le monde ce but, cet objectif : élargir les libertés.

Oui, c'est en effet, – cela ne doit pas apparaître comme un paradoxe, lorsqu'on sait de quelle façon la science a été utilisée quelques fois pour la ruine de l'homme – c'est en effet élargir les libertés que de réduire la peine des hommes, c'est augmenter les libertés que d'améliorer la connaissance de l'univers, de la matière, c'est augmenter la liberté que de faire progresser la chimie, l'astronomie, la physique, la biologie encore ou même l'anthropologie, ou même la linguistique (...). »

En 1995, François Mitterrand rend hommage à Pierre et Marie Curie dans le discours qu'il prononce à l'occasion du transfert de leurs cendres au Panthéon le 20 avril. Extraits.

« Je suis, déclara Marie Curie, de ceux qui pensent que la science a une grande beauté. Je ne crois pas que dans notre monde l'esprit d'aventure risque de disparaître. Si je vois autour de moi quelque chose de vital, c'est précisément cet esprit d'aventure qui me paraît indéfectible et s'apparente à la curiosité ». Ainsi conclut-elle son propos. Sans la curiosité de l'esprit, que serions-nous ? Telle est bien la beauté et la noblesse de la science : désir sans fin de repousser les frontières du savoir, de traquer les secrets de la matière et de la vie sans idée préconçue des conséquences éventuelles. Pasteur avait dicté la règle : « Encourager le désintéressement scientifique, parce qu'il est l'une des sources vives du progrès dans la théorie, d'où émane tout progrès dans l'application ».

Respectons cette règle. Il n'est pas de progrès scientifique si l'on entrave ce qui le meut, si l'on bride cette curiosité dont tout procède. Voilà pourquoi ; depuis déjà tant d'années, avec beaucoup d'autres plus qualifiés que moi, nous avons tant voulu que la recherche fondamentale, l'une des plus exaltantes aventures offertes à l'humanité, soit toujours poussée plus loin et donc soutenue par les pouvoirs publics. Oui, le maintien d'une grande Nation comme la France a son rang dépend des moyens qu'elle consacre à la recherche sous toutes ses formes et je considère comme un grand honneur la tâche remplie avec les quelques hommes et femmes qui ont été chargés pendant toutes ces années de tenir de flambeau. Mais la question se pose aussitôt : faut-il craindre l'aventure scientifique, faut-il craindre la liberté qui la nourrit ? Qui mieux que les Curie illustrent la gravité de cette question, eux qui découvrirent avec leurs compagnons les feux de la matière, eux qui en décelèrent les pouvoirs de vie et les pouvoirs de mort ?

Écoutons encore Pierre Curie alors qu'il reçoit le Prix Nobel : « On peut concevoir, dit-il, que dans des mains criminelles le radium puisse devenir très dangereux et l'on peut se demander si l'humanité a davantage à connaître les secrets de la nature. Je suis de ceux qui pensent que l'humanité tirera plus de bien que de mal des découvertes nouvelles ». et son discours s'achève par ces mots, ces mots qui

seront repris par bien d'autres savants plus tard, presque effrayés de la puissance de leur esprit et qui pensent cependant qu'il faut continuer de chercher et de découvrir, pour finalement rendre l'homme maître de son destin.

Il y a dans cette confiance, comme dans toute espérance, une part de désir et de rêve. Sans elle, point d'avancée pour l'esprit. Et s'il existe d'autres voies pour adoucir la peine des hommes, où a-t-on montré qu'on pouvait se priver de celle là ?

De tout temps, la science a pris la société de vitesse. Un jour, vous le savez, la terre cessa d'être le centre de l'univers. Aujourd'hui la biologie commence de pouvoir changer l'individu dans son être, dans l'intimité de ses gènes et de son cerveau. Faut-il rejeter la science pour autant même si l'on pressent les immenses dangers qui menacent cette avancée des connaissances ?

Le destin des civilisations n'est pas de redouter la connaissance des choses mais de la maîtriser. Le refus du savoir, la crainte de la pensée créatrice sont, j'en suis sûr, le propre des sociétés perdues.

(...) Le combat de la science est celui de la raison contre les forces de l'obscurantisme, c'est le combat de la liberté de l'esprit contre l'esclavage de l'ignorance. Oui, liberté, même si parfois les découvertes de la science peuvent être dévoyées afin de ruiner la vie. C'est accroître la liberté que d'apaiser la souffrance ; c'est accroître la liberté que de réduire les dépendances matérielles et spirituelles qui entravent la capacité de l'homme de choisir son destin. Donc je vous remercie au nom de la Nation, comme nous remercions Pierre et Marie Curie. J'attendais depuis longtemps ce jour, ayant eu l'occasion d'ajouter quelques cendres illustres au Panthéon de nos gloires. Je me serais senti comme en dette à l'égard du pays si je n'avais pu, avant de quitter moi-même mes responsabilités, y ajouter les noms de Pierre et de Marie Curie qui symbolisent dans la mémoire des peuples la beauté de chercher jusqu'au sacrifice de soi. A travers ces deux noms qui unissent deux peuples amis, la République rend à tous les serviteurs de la science dont beaucoup sont ici, l'hommage qui leur est dû. Car ils témoignent d'une des plus hautes facultés de l'homme, la soif de connaître et le désir de créer.

Au nom du pays tout entier qui m'entend, je rends hommage à la mémoire de Pierre et Marie Curie et je rends hommage à la tradition maintenue parmi les leurs, parmi leurs disciples, parmi tous ceux qui s'intéressent aux chances de l'homme. »

❖ Bonnes feuilles

Histoire secrète de la Convention Européenne

ALAIN LAMASSOURE

Editions Albin Michel

C'est à l'observation « in vivo » d'un épisode des plus récents de la construction européenne que nous convie Alain Lamassoure dans l'ouvrage « *Histoire secrète de la Convention Européenne* » qu'il vient de publier aux Éditions Albin Michel.

Député européen, membre de la Convention, il lève le voile pour le lecteur sur les péripéties de cette tentative historique, sur notre histoire en gestation, à chaud, au moment même où elle se fait. Il nous y guide pas à pas, avec sobriété, méticuleusement quand même on sent la passion de l'homme pour la cause européenne à sa manière de tout noter, de tout peser, de tout raisonner, avec tact.

Deux points de départ : le Conseil européen de Nice et la session du Parlement européen de décembre 2000. C'est en ces deux occasions que l'idée de donner

à l'Europe une Constitution, élaborée par une convention démocratique, s'inscrit dans les nécessités liées, entre autres, à l'élargissement à venir.

La Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing s'installe le 28 février 2002. Elle a un objectif, elle se donne une méthode. C'est d'abord la « phase d'écoute » qui se déroule jusqu'en juillet 2002 avant de s'engager dans la réflexion proprement dite.

Dès le mois de février 2003, après la publication par le Præsidium d'un premier train de seize articles, le débat s'engage sur le fond. Il est émaillé de négociations, de débats, de querelles, de rencontres tâtonnantes. Alain Lamassoure retrace tous ces épisodes : les coups d'arrêt, les rebondissements, les moments de crises, les désaccords, puis les convergences, les critiques mais aussi les enthousiasmes.

Le 16 avril 2003, le président de la Convention, Valéry Giscard d'Estaing, présente le texte auquel sont parvenus les Conventionnels.

Le 13 juin 2003, le projet de Constitution est achevé. Le 20 juin 2003, le Conseil européen de Thessalonique entérine son projet de texte. Une porte s'ouvre.

J-F. H.

Le Pays de la Littérature

PIERRE LÉPAPE

Editions Seuil

Nul part, sauf en France au cours des onze derniers siècles, la littérature n'aura eu autant d'importance. Cette étrange passion nationale, l'auteur de cet ouvrage, Pierre Lepape, nous invite à la redécouvrir tout au long d'un voyage en quarante quatre étapes. « *Comme la France, la littérature se vit à la fois comme essence et comme existence.* »

Création privée, elle devient aussi très vite affaire d'état. Elle a ses prêtres et ses gendarmes, ses insurgés et ses contrebandiers qui se croisent, s'interpellent et parfois échantent leurs rôles. Jubilations, narcissisme, héroïsmes, masochisme de la langue ou avec la langue. Qu'on tente d'égratigner l'orthographe et le Parlement

entre dans un débat de guerre civile. Le Panthéon ou la prison, l'exil ou les manettes du pouvoir. La géographie et les classes sociales tour à tour convoquées et répudiées. Les couleurs ou la grisaille, bien au-delà des effets de mode.

L'auteur n'en fait pas une théorie. Il préfère nous donner à voir, solliciter notre esprit critique, raviver nos émerveillements. Pendant que notre imaginaire assigne à notre langue des « frontières naturelles », nos petits dieux lares se frayent un passage vers l'universel.

Ruteboeuf, La Boétie, La Fontaine, Fénelon, Malherbe, Balzac, Zola et beaucoup d'autres jusqu'à Jean-Paul Sartre. Il en manque, bien sûr, mais Pierre Lepape ne prétend pas livrer une thèse ni un manuel de littérature. Erudit sans pesanteur, il se livre au plaisir de raconter des histoires.

J-F. H.

❖ Bonnes feuilles

Mémoires

JACQUES DELORS

Editions Plon

Militant syndical, regardant avec réserve ceux qui s'activent sur l'autre versant, celui du politique, dans les années 1960, le jeune Delors approfondit son engagement chrétien à la Vie nouvelle, lance un club « Citoyens 60 » tout en participant activement au mouvement de déconfectionnalisation de la CFTC, évolution qui donnera bientôt naissance à la CFDT.

C'est au Commissariat au Plan qu'il affine progressivement sa conception de la politique économique. Il a alors une hantise : l'inflation, sur laquelle se fonde alors l'essentiel du compromis social. À l'inverse, il se fait l'avocat d'une politique de concertation qui doit permettre d'améliorer la répartition des revenus tout en construisant un environnement monétaire enfin stabilisé.

Il fait alors un premier pas en direction du monde politique en rejoignant à Matignon les équipes de Jacques Chaban-Delmas qui porte un projet, celui de

la « Nouvelle Société » qui doit se développer selon deux axes principaux : modernisation de l'économie, ouverture de la démocratie. L'innovation est à l'ordre du jour avec, par exemple, l'apparition du Smic, les contrats de progrès avec les syndicats de fonctionnaires et, surtout, le grand accord tripartite sur la formation permanente.

Après un passage de dix années à l'université et la création du club « Echange et projets », il devient en 1981 ministre des Finances du gouvernement Mauroy. À gauche, l'ambiance de la période est aux affrontements. Il y a d'un côté ceux qui entendent soumettre l'économie au politique, en niant des réalités qui s'imposent bientôt durement au pays. De l'autre, le souci de démontrer que la gauche peut gérer dans la durée, en apportant à cette gestion la touche, l'inspiration, les méthodes qui en feront l'originalité. C'est cette seconde voie qui finit par s'imposer, mais non sans mal. Viennent ensuite les dix années de présidence de la Commission européenne à l'issue de laquelle il nous laisse un héritage des plus marquants depuis la période des « Pères fondateurs » : le marché unique, l'espace sans frontières et l'euro.

Au total, un parcours atypique, mariant constamment les ressorts du militant des premiers jours et la largeur des vues de l'homme d'Etat qui s'impose peu à peu. Des expériences certes variées mais toujours vécues en fonction du même fil conducteur des valeurs qui l'inspire. **J-F. H.**

La Lettre est éditée par l'Institut François Mitterrand
dont le siège est :
10, rue Charlot 75003 – Paris
Tél : 01 44 54 53 93
Fax : 01 44 54 53 99

Email : Ifm@mitterrand.org
Site : www.mitterrand.org

REVUE TRIMESTRIELLE
Directeur de la publication : Hubert Védrine
Secrétaire de rédaction : Odile Grellat
Maquettiste : Bettina Guidjali

*Le numéro a été préparé avec l'aimable concours de
Joëlle Jaillette, Jean-François Huchet et Jean-François Mary*

Imprimerie Centrale de Bordeaux
Dépôt légal.
Numéro de commission paritaire : 0704 G 82038
ISSN 1634-4510

ABONNEZ-VOUS À « LA LETTRE »

« La lettre », éditée par l'IFM, est une publication trimestrielle.
Le prix de l'abonnement (pour quatre numéros) est fixé à 20 Euros.

Nom

Adresse

.....

.....

souscrit un abonnement d'un an (quatre numéros) à « La Lettre ».

Date

Signature

Chèque à l'ordre de l'IFM.

CE FORMULAIRE, REMPLI ET ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE L' INSTITUT
FRANÇOIS MITTERRAND, EST A ADRESSER À IFM, 10 RUE CHARLOT, 75003 PARIS.